

Date de dépôt: 30 avril 2003

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la réouverture d'un parc de stationnement sur la plaine de Plainpalais

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 avril 1988, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition ci-annexée, sur la base d'un rapport de la Commission des pétitions déposé le 29 mars 1988.

Les auteurs de la pétition craignaient de perdre leur clientèle suite à la suppression de places de parc sur l'avenue Henri-Dunant. Ils demandaient dès lors la réouverture d'un parc de stationnement en surface sur la plaine de Plainpalais, en attendant la construction de la deuxième étape du parking en sous-sol de Plainpalais. A leur avis, le parking existant était utilisé par des pendulaires et constamment complet.

Les places de parc en surface, temporairement supprimées, ont été remises à disposition des automobilistes les jours de marché aux légumes et aux puces. En revanche, l'utilisation en permanence de la plaine de Plainpalais comme aire de stationnement ne peut être envisagée, cet espace ayant été légué à la Ville de Genève en tant que parc public sous certaines conditions.

La deuxième étape de la construction du parking souterrain, prévoyant en plus une entrée du côté de l'avenue Henri-Dunant et une sortie sur l'avenue du Mail, avait été reportée pour être réalisée en même temps que la ligne de tram du rond-point de Plainpalais aux Acacias.

Entre-temps, le concept global de circulation C 2000, mis en consultation publique en août 1992, et la mise en place du système de macarons dès 1998 ont contribué à dissuader le stationnement des pendulaires et à favoriser celui des habitants, des commerçants et de leur clientèle, ainsi que des visiteurs de courte durée.

La gestion du parking souterrain de Plainpalais a été reprise par la Fondation des parkings dès le 1^{er} janvier 2002. La pratique tarifaire est assez dissuasive pour les pendulaires puisqu'elle est progressive selon le nombre d'heures d'utilisation. La proportion des abonnements par rapport aux places disponibles est de deux tiers environ. L'abonnement de nuit, plus intéressant pour les habitants, coûte 80 F.

Le taux d'occupation moyen entre 7 h et 19 h est de 60 %, avec des pointes régulières de 90 %. Des capacités sont dès lors encore disponibles dans ce parking. L'offre de places de courte durée pour les visiteurs et clients des commerces de Plainpalais est par conséquent adaptée aux besoins. Le projet de son extension n'est dès lors pas à l'ordre du jour. Les trémies supplémentaires d'entrée et de sortie sont en revanche en cours de construction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot

Annexe : P 738

Secrétariat du Grand Conseil**P 738**

Dépôt : 22 janvier 1987

PETITION**concernant la réouverture d'un parc de stationnement
sur la plaine de Plainpalais**

Nous, clients des commerces du quartier de Plainpalais et alentours, apportons par notre signature à la présente pétition notre soutien quant à la requête de l'association pour la défense des intérêts des commerçants de Plainpalais « ADICOP » destiné à obtenir la réouverture du parking en surface de la plaine de Plainpalais.

*Association de défense
des intérêts des
commerçants
de Plainpalais
Avenue Henri-Dunant 8
1205 Genève*